



Doc. 16117

18 février 2025

Projet de protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale

Demande d'avis

Comité des Ministres

Sommaire

Page

Lettre du Secrétaire du Comité des Ministres à la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, le 6 février 2025)	2
Annexe 1 – Projet de Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale	3
Annexe 2 – Projet de rapport explicatif au Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale	4



Lettre du Secrétaire du Comité des Ministres à la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, le 6 février 2025)

Veillez trouver ci-joint le Projet de Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STE n° 164) relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale et son projet de Rapport explicatif (documents CM(2022)14-add1 et CM(2022)14-add2 respectivement), que les Délégués des Ministres ont décidé, lors de leur 1518^e réunion (5 février 2025), de transmettre à l'Assemblée parlementaire pour avis dès que possible. [...]

Signé:

Zoltan Taubner, Secrétaire du Comité des Ministres

Annexe 1 – Projet de Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale

Ce document est disponible en cliquant [sur ce lien](#).

Annexe 2 – Projet de rapport explicatif au Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires au sein des services de soins de santé mentale

Ce document est disponible en cliquant [sur ce lien](#).